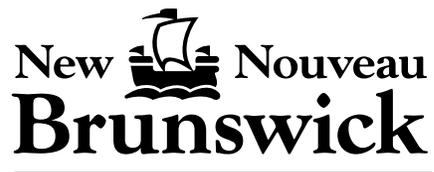


# Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

1996



Volume 1  
États financiers

# Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

# 1996

Impression  
Autorisée par l'assemblée législative  
Fredericton, (N.-B.)

À Son Honneur,

L'honorable Margaret McCain, b.a., b.s.w., l.l.d.  
Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 1996.

Veillez agréer, Madame le Lieutenant-gouverneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

Originale signée par

EDMOND P. BLANCHARD, c.r.

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
Le 30 septembre 1996

L'honorable Edmond P. Blanchard , c.r.  
Ministre des Finances

Monsieur,

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 1996.

Le tout respectueusement soumis,  
Le contrôleur

Originale signée par

Edward Mehan, c.m.a.

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
Le 30 septembre 1996

## TABLE DES MATIÈRES

## États financiers vérifiés

Introduction au Volume I	1
Déclaration de responsabilité	2
Rapport du vérificateur général	3
Bilan	4
État des recettes et dépenses	5
État des flux de trésorerie	6
État de la dette nette	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Tableaux des états financiers	44

## INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en trois volumes.

Le présent volume renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Le présent volume renferme aussi le rapport du vérificateur et une déclaration de responsabilité.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Volume II contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires, de la dette consolidée et des prêts au compte de capital; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le volume III renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives. Le volume III fait en outre état de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.



## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'administration financière, le contrôleur produit chaque année les états financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les états financiers comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gouvernement a établi des mécanismes de contrôle interne afin d'assurer, dans la mesure du possible, que les opérations sont dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1 aux états financiers.

Pour le gouvernement,  
Le ministre des Finances,

Originale signée par

L'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.

Le 30 septembre 1996



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 et les états des recettes et dépenses, de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la province au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 des états financiers. Conformément à l'article 10 de la Loi sur le vérificateur général, je rapporte, qu'à mon avis, ces conventions comptables ont été appliquées, après répercussion rétroactive des changements de conventions comptables pour des organismes de la Couronne ainsi que pour des régimes de retraite tel qu'expliqué à la note 2 aux états financiers, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général

Originale signée par

R. W. Black, f.c.a.

le 20 septembre 1996

Bureau du vérificateur général  
Case postale 758, Fredericton  
Nouveau-Brunswick E3B 5B4

BILAN  
au 31 mars 1996

	(millions)	
Tableau	1996	1995
<b>ACTIF</b>		
1 Comptes débiteurs et intérêts à recevoir	239,6 \$	238,0 \$
2 Impôts à recevoir	344,6	372,3
3 Stocks	28,1	23,5
4 Frais payés d'avance et reportés	53,4	63,6
Pertes de change non matérialisées	128,7	274,4
5 Prêts et avances	156,7	152,8
6 Placements	506,2	455,6
Actif total	1 457,3 \$	1 580,2 \$
<b>PASSIF</b>		
7 Avances bancaires et emprunts à court terme	632,6 \$	592,3 \$
8 Comptes créditeurs	266,9	242,8
9 Charges à payer	208,8	221,6
10 Provision pour pertes sur prêts garantis (note 12)	8,8	8,3
11 Recettes reportées	233,1	214,4
12 Dépôts détenus en fiducie	15,1	14,3
Excédent des prestations constituées au titre des régimes de retraite sur les actifs (note 11)	422,7	695,7
Redressements relatifs aux estimations non amorties (note 11)	963,7	795,0
	2 751,7	2 784,4
Dette consolidée (note 10)	9 421,2	9 208,9
Emprunt pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	(3 113,4)	(2 920,1)
Dette consolidée pour fins provinciales	6 307,8	6 288,8
Placements du fonds d'amortissement	(2 082,1)	(1 921,8)
	4 225,7	4 367,0
Passif total	6 977,4	7 151,4
<b>DETTE NETTE</b>	(5 520,1)	(5 571,2)
	1 457,3 \$	1 580,2 \$

Passif éventuel - voir note 12

Engagements - voir note 13

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Originale signée par

Edward L. Mehan, C.M.A.  
Contrôleur

**ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

		(millions)		
		1996 Budget (note 3)	1996 Montants réels	1995 Montants réels
Tableau				
<b>RECETTES</b>				
Provenance provinciale				
13	Taxes à la consommation	916,8 \$	935,4 \$	889,2 \$
	Impôts fonciers	244,5	234,4	241,6
14	Impôts sur le revenu	907,3	910,3	862,7
15	Autres impôts	35,3	34,0	34,0
16	Licences et permis	90,6	90,1	91,6
17	Redevances	47,4	50,7	48,5
18	Revenus de placements	218,3	236,6	232,4
19	Autres recettes provinciales	118,9	124,6	116,5
	Gains du fonds d'amortissement	167,7	186,1	157,5
		<u>2 746,8</u>	<u>2 802,2</u>	<u>2 674,0</u>
Provenance fédérale				
	Paiements de péréquation et de stabilisation fiscale	984,0	902,5	925,9
	Financement des programmes établis	243,0	250,4	263,8
	Financement des services complémentaires de santé	38,9	38,9	38,7
	Autres subventions inconditionnelles - Canada	1,8	1,9	1,9
20	Subventions conditionnelles - Canada	388,9	430,8	395,7
		<u>1 656,6</u>	<u>1 624,5</u>	<u>1 626,0</u>
	<b>Total des recettes (note 4)</b>	<u>4 403,4</u>	<u>4 426,7</u>	<u>4 300,0</u>
<b>DÉPENSES</b>				
Services sociaux				
21	Éducation	995,8	969,6	978,5
22	Santé	1 291,8	1 309,0	1 290,6
23	Aide au revenu	287,6	289,6	296,0
24	Justice	96,7	100,3	102,5
		<u>2 671,9</u>	<u>2 668,5</u>	<u>2 667,6</u>
25	Développement économique	320,1	328,4	325,3
26	Affaires municipales	213,9	209,2	208,0
27	Transports	341,5	407,5	360,7
28	Gouvernement central	199,7	167,0	162,4
	Service de la dette publique	618,5	595,0	644,6
	<b>Total des dépenses (notes 4 et 14)</b>	<u>4 365,6</u>	<u>4 375,6</u>	<u>4 368,6</u>
	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT)</b>	<u>37,8 \$</u>	<u>51,1 \$</u>	<u>(68,6) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	(millions)	
	1996	1995
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit)	51,1 \$	(68,6) \$
Postes hors caisse		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	7,4	6,3
Amortissement des pertes de change non matérialisées	10,5	32,8
Augmentation de la provision pour créances douteuses	28,2	19,5
Gains du fonds d'amortissement	(186,1)	(157,5)
Diminution de la dette des régimes de retraite (note 11)	(104,3)	(110,1)
Acquisition d'immobilisations imputée aux activités de fonctionnement	277,5	285,6
Produits des cessions	(5,0)	(3,0)
(Augmentation) diminution du fonds de roulement (note 16)	46,3	(4,4)
Fonds provenant des activités de fonctionnement	125,6	0,6
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achat d'immobilisations	(277,5)	(285,6)
Produits des cessions	5,0	3,0
Augmentation des investissements, prêts et avances	(63,2)	(81,0)
Fonds consacrés aux activités d'investissement	(335,7)	(363,6)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits en espèces de la dette consolidée émise	687,9	703,2
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débetures et de paiement des devises	123,2	49,3
Versements au fonds d'amortissement	(97,4)	(94,7)
Rachats en série et remboursement de prêts au compte de capital	(2,4)	(2,5)
Dette consolidée échue	(541,5)	(409,6)
Fonds provenant des activités de financement	169,8	245,7
<b>DIMINUTION NETTE DES FONDS DURANT L'EXERCICE</b>	(40,3)	(117,3)
<b>SITUATION DE CAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	(592,3)	(475,0)
<b>SITUATION DE CAISSE - FIN DE L'EXERCICE</b>	(632,6) \$	(592,3) \$
<b>RÉPARTITION DES FONDS</b>		
Avances bancaires et emprunts à court terme	(632,6) \$	(592,3) \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DE LA DETTE NETTE  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	(millions)	
	1996	1995
DETTE NETTE - DÉBUT DE L'EXERCICE		
Publiée auparavant	(5 525,1) \$	(5 461,1) \$
Rajustements des années antérieures		
Consolidation des entreprises du gouvernement (note 2)	(23,2)	(19,4)
Augmentation de la dette courue au titre des régimes de retraite (note 2)	(22,9)	(22,1)
Redressé	<u>(5 571,2)</u>	<u>(5 502,6)</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	51,1	(68,6)
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(5 520,1) \$</u></u>	<u><u>(5 571,2) \$</u></u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Entité comptable provinciale

Dans les présents états financiers, la province est définie comme l'entité comptable provinciale, qui comprend certaines organisations responsables devant l'Assemblée législative, soit le Fonds consolidé, le Fonds d'amortissement général et certains organismes, commissions et sociétés. Les organismes, commissions et sociétés compris dans la présente définition sont mentionnés ci-dessous.

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

- La méthode de la consolidation - Cette méthode, qui regroupe les comptes des diverses organisations, nécessite des conventions comptables uniformes. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés et les organisations sont présentées comme une organisation unique.
- La méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation - Cette méthode est utilisée pour les entreprises du gouvernement, définies à la note 8 des présents états financiers. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise du gouvernement sont présentés comme un placement dans le bilan de la province; son revenu net est présenté comme un revenu de placement dans l'état des recettes et dépenses de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises du gouvernement et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises du gouvernement pour les rendre conformes à celles des autres organisations du gouvernement.
- La méthode des opérations - Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations.

Les organisations incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la consolidation sont les suivantes :

Algonquin Properties Ltd.;  
Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick;  
Centre d'excellence en biotechnologie et innovations techniques du  
Nouveau-Brunswick Inc.;  
Fonds en fiducie d'assurance collective;  
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts;  
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport;  
Fonds en fiducie pour l'environnement;  
Jardin horticole Kingsbrae;  
Régie des transports du Nouveau-Brunswick;  
Société d'aménagement régional;  
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick;  
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick;  
Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

Les entreprises du gouvernement qui sont incluses dans les présents états financiers au moyen de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick;  
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail;  
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick;  
Société des alcools du Nouveau-Brunswick;  
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Certaines organisations responsables devant l'Assemblée législative ont été incluses au moyen de la méthode des opérations. Cette méthode a été retenue parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Le Conseil de gestion a déterminé quelles entités pourraient être exclues en raison de leur importance relative. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations sont les suivantes :

Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick;  
Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick;  
Conseil consultatif sur la condition de la femme;  
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick;  
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick;  
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées;  
Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick;  
Forest Protection Limited;  
Gestion provinciale Ltée;  
Musée du Nouveau-Brunswick;  
Société de Kings Landing;  
Strait Crossing Finance Inc.

Les organisations ci-dessous ne répondent pas aux critères d'inclusion dans l'entité comptable provinciale; elles sont donc comptabilisées dans les présents états financiers au moyen de la méthode des opérations :

conseils scolaires du Nouveau-Brunswick;  
corporations hospitalières;  
foyers de soins.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1996, le ministre de l'Éducation est responsable du fonctionnement des écoles du Nouveau-Brunswick, qui relevait auparavant des conseils scolaires élus. Dans les présents états financiers, la situation financière et les résultats des activités des écoles du Nouveau-Brunswick ont été présentés au moyen de la méthode des opérations. À l'avenir, la méthode de la consolidation sera utilisée.

b) Conventions comptables

Les états financiers de la province sont préparés selon les conventions comptables décrites ci-dessous :

Comptabilité d'exercice

Les dépenses sont inscrites pour tous les biens et services reçus pendant l'exercice à l'exception des éléments suivants :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

Les crédits de vacances ou les indemnités de retraite des employés n'ont pas été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La province est responsable des paiements de prestations aux employés blessés. La valeur des paiements futurs de prestations est de 37,3 millions \$ (24,1 millions \$ en 1995) dont 12,7 millions \$ sont inscrits comme passif (aucun en 1995).

Les obligations relatives aux activités de dépollution ne figurent aux états financiers que lorsque les coûts de dépollution ont été engagés. D'importants engagements pour des activités de dépollution sont présentés à la note 12 des présents états financiers.

Les recettes provenant du Canada en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé (1977) ainsi qu'en vertu de l'accord de perception fiscale conclu entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sont comptabilisées selon des estimations fournies par le gouvernement fédéral. Ces estimations sont, au cours des années à venir, susceptibles de redressements. Ces derniers sont inclus dans les recettes lorsque le gouvernement fédéral informe la province des montants révisés. Les révisions les plus récentes indiquées aux états financiers sont en date du 10 avril 1996.

Les autres recettes et recouvrements sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Imputation d'intérêts

L'intérêt et autres frais de la dette figurent dans l'état des recettes et dépenses à titre de service de la dette publique à l'exception des items suivants :

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas inclus dans le coût de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises du gouvernement constituent une dépense que l'on comprend dans le calcul de leur bénéfice net pour l'année.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour la dette courue au titre des régimes de retraite figurent au titre des dépenses relatives aux pensions pour chacune des différentes fonctions.

L'intérêt n'est imputé à aucune autre fonction, à l'exception des subventions d'intérêts de 2,0 millions \$ pour certains prêts émis.

Les intérêts réalisés sur l'actif du Fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts de fonds, telles les subventions du gouvernement à un particulier, à un organisme ou à un autre gouvernement, pour lesquels le gouvernement effectuant le transfert ne reçoit directement en retour aucun produit ni service.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

Les transferts gouvernementaux sont imputés aux états financiers de la province à titre de dépenses ou de recettes dans la période où les raisons assurant le transfert se produisent. Tout transfert dû le 31 mars 1996 pour lequel les bénéficiaires à qui il est destiné ont satisfait aux critères d'admissibilité est considéré comme un élément de passif. Les sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables.

Actif

L'actif figurant au bilan représente la caisse, les créances de la province, les charges payées d'avance ou reportées, le stock des fournitures destinées à l'utilisation ou à la revente, les pertes de change non matérialisées, et les placements détenus par la province.

Le coût d'acquisition de biens corporels est imputé à l'exercice de l'année d'acquisition. Aucun montant ne figure au bilan pour ces éléments d'actif.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant.

Provision pour créances douteuses

Des provisions pour créances douteuses ont été établies pour chaque type de compte débiteur et pour les garanties d'emprunt. Ces provisions figurent dans les tableaux complémentaires des états financiers. L'augmentation de ces provisions imputée aux activités pour l'exercice terminé le 31 mars 1996 est de 28,2 millions \$ (19,5 millions \$ en 1995).

Prêts à des conditions libérales

Dans deux circonstances précises, la province impute aux dépenses les déboursements de prêt, à savoir :

Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir à l'avenir des subventions au débiteur, dont il se servira pour rembourser un prêt;

Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les dépenses au moment de son émission.

Les prêts offrant un faible taux de rendement sont inscrits comme actif au montant d'origine du prêt, moins tout remboursement du capital effectué avant le 31 mars 1996.

Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks comprennent les biens fonciers acquis par saisie. Les biens fonciers acquis par saisie qui n'ont pas été cédés dans les deux fins d'exercice de la reprise de possession sont rayés des stocks et inscrits à titre de dépenses.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

Dépôts détenus en fiducie

Tous les fonds remis à la province et détenus en fiducie pour des particuliers sont compris dans l'actif et le passif de la province. Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans contrôler ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. La note 15 afférente aux états financiers montre les soldes des avoirs des fonds en fiducie administrés par la province.

Passif

Le passif figurant au bilan comprend les créances payables par la province ainsi que les recettes et les gains comptabilisés mais pas encore gagnés. Les fonds d'amortissement disponibles pour le remboursement de la dette à long terme sont considérés comme une réduction de la dette.

Emprunts pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

La province, telle que représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick contre des débetures assorties de modalités semblables

Les débetures que reçoit la province de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick figurent au bilan comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les coûts du service de la dette. Les opérations qui portent sur ce type de valeurs, dont les coûts du service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Conversion des devises

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises étrangères, sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange sur les devises. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les éléments de recettes et de dépenses sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

Les gains et pertes de change sont compris dans l'état des recettes et dépenses, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des éléments de passif ou d'actif en question.

Contrats de location-acquisition

Les baux à long terme, en vertu desquels la province assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens matériels loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actuelle des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre de dépense et d'acceptation d'une obligation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

Incertitude quant à l'évaluation

Il s'agit de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers ont été estimés. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique.

L'incertitude de mesure se retrouve par exemple dans l'établissement d'une provision pour créances douteuses et la détermination de la charge de retraite.

NOTE 2 CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1996, la province a modifié sa méthode de comptabilisation de la Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick et d'Algonquin Properties Ltd. Algonquin Properties Ltd. est passé de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation à la méthode de la consolidation. Ce changement a été fait afin de se conformer aux recommandations comptables révisées émises par le Conseil de la comptabilité et de la vérification des organismes du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick est passée de la méthode des opérations à la méthode de la consolidation. Ce changement a été fait puisqu'on considère que les opérations de la commission ont un effet significatif sur les résultats financiers de la province. Ceci a eu pour résultat d'augmenter le solde d'ouverture de la dette nette au 1<sup>er</sup> avril 1995 de 23,2 millions \$ (19,4 millions \$ en 1994). Ces changements ont aussi réduit l'excédent annuel de 4,0 millions \$ (augmentation de 3,8 millions \$ du déficit en 1995).

La province a aussi fait faire une évaluation actuarielle du Régime de pension de retraite des députés. Il s'agissait de l'évaluation finale requise pour achever la transition à la comptabilité d'exercice pour la dette au titre des régimes de retraite et les charges de retraite. Ceci a eu pour résultat d'augmenter le solde d'ouverture de la dette nette au 1<sup>er</sup> avril 1995 de 22,9 millions \$ (22,1 millions \$ en 1994). En outre, cela a diminué de 0,5 million \$ l'excédent annuel de la province (augmentation de 0,8 million \$ du déficit en 1995).

NOTE 3 BUDGET

Les montants budgétaires inclus dans les présents états financiers sont ceux publiés dans le Budget principal rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les crédits supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes. Le Programme des provisions pour les crédits supplémentaires constitue une affectation de fonds à un autre programme pour les frais liés au règlement de contrats, les allocations de retraite et autres dépenses qui n'avaient pas été prévues dans ce programme.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

**NOTE 4 CLASSEMENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DES RÉSULTATS RÉELS**

Les recettes et les dépenses de la province sont budgétisées et présentées selon cinq catégories: compte ordinaire, compte de capital, compte à but spécial, gains du fonds d'amortissement et organismes de services spéciaux. On trouvera ci-dessous la description des comptes budgétaires, ainsi que les résultats réels et prévus au budget de chaque catégorie de compte.

**a) Compte ordinaire**

Les recettes comprennent la majorité des recettes de fonctionnement provenant des taxes et impôts, des droits, des amendes, des licences, des permis et des paiements du gouvernement fédéral versés en application de diverses ententes.

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation des programmes gouvernementaux. Ces coûts sont considérés comme ayant effectivement eu lieu l'année où ils sont inscrits et ne sont pas financés par des recettes d'un compte à but spécial ou d'un organisme de services spéciaux.

	(millions)		
	1996 Budget	1996 Montants réels	1995 Montants réels
<u>Recettes au compte ordinaire par ministère</u>			
Agriculture et Aménagement rural	3,0 \$	3,0 \$	3,0 \$
Approvisionnement et Services	1,1	1,3	1,5
Autre organismes	128,0	132,5	147,0
Bureau du contrôleur	0,1	---	0,1
Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick	2,4	2,2	2,6
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	3,0	2,6	1,9
Développement économique et Tourisme	4,3	5,9	4,4
Développement des ressources humaines - NB	141,0	145,9	146,5
Éducation	20,7	20,6	24,0
Enseignement supérieur et Travail	17,5	13,4	16,1
Environnement	1,7	1,9	1,9
Finances	3 432,5	3 373,8	3 309,5
Justice	32,2	32,1	31,2
Municipalités, Culture et Habitation	51,6	51,8	53,0
Pêches et Aquaculture	5,9	6,8	7,8
Ressources naturelles et Énergie	64,5	69,0	64,9
Santé et Services communautaires	84,0	81,5	78,2
Société d'aménagement régional	30,2	27,5	36,1
Solliciteur général	11,0	11,0	11,3
Transports	<u>73,2</u>	<u>72,5</u>	<u>74,6</u>
<b>Total des recettes au compte ordinaire</b>	<u>4 107,9 \$</u>	<u>4 055,3 \$</u>	<u>4 015,6 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

<u>Dépenses au compte ordinaire par ministère</u>	(millions)		
	1996 <u>Budget</u>	1996 Montants <u>réels</u>	1995 Montants <u>réels</u>
Affaires intergouvernementales	1,2 \$	1,0 \$	1,0 \$
Agriculture et Aménagement rural	23,4	23,2	22,6
Approvisionnement et Services	76,9	76,4	76,3
Assemblée législative	10,1	10,9	9,9
Bureau du contrôleur	4,9	4,6	4,6
Cabinet du premier ministre	1,1	1,0	1,1
Commission de l'enseignement supérieur des provinces			
Maritimes	158,5	159,0	158,7
Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick	45,1	49,5	45,9
Conseil exécutif	3,1	2,9	2,9
Développement économique et Tourisme	26,5	45,1	34,6
Développement des ressources humaines - NB	285,9	287,2	294,1
Éducation	612,6	614,2	612,1
Enseignement supérieur et Travail	127,1	122,1	122,5
Environnement	14,1	13,8	14,2
Finances	23,1	22,9	21,6
Gouvernement général	145,0	89,3	78,8
Justice	26,7	26,8	27,1
Municipalités, Culture et Habitation	208,9	205,4	202,8
Pêches et Aquaculture	10,9	10,8	10,7
Ressources naturelles et Énergie	61,9	65,0	61,0
Santé et Services communautaires	1 198,1	1 197,7	1 189,6
Service de la dette publique	618,5	595,0	644,6
Société d'aménagement régional	78,8	71,9	85,4
Solliciteur général	67,2	70,7	73,0
Transports	<u>127,4</u>	<u>130,8</u>	<u>130,5</u>
 Total des dépenses au compte ordinaire	 <u>3 957,0</u>	 <u>3 897,2</u>	 <u>3 925,6</u>
 Excédent au compte ordinaire	 <u>150,9</u> \$	 <u>158,1</u> \$	 <u>90,0</u> \$

b) Compte de capital

Les recouvrements comprennent les transferts de droit du Canada pour la construction, l'acquisition ou d'importantes rénovations de biens corporels, ainsi que les recettes touchées pour la vente de biens du gouvernement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

Les dépenses sont engagées pour l'achat ou la construction d'actifs corporels ayant une durée utile prévue supérieure à une année. Les subventions versées aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes gouvernementaux pour l'acquisition et la construction de biens corporels sont aussi considérées comme des dépenses en capital lorsque les actifs sont considérés être dans l'intérêt à long terme du public. Les biens corporels comprennent les biens fonciers, les bâtiments, les routes, les ponts, les quais, les traversiers, les véhicules et l'équipement. Des seuils établissant des montants minimums ont été mis en place pour des raisons d'ordre pratique.

	(millions)		
	1996	1996	1995
	<u>Budget</u>	<u>Montants Réels</u>	<u>Montants Réels</u>
<u>Recouvrements en capital par ministère</u>			
Agriculture et Aménagement rural	0,6 \$	1,3 \$	1,6 \$
Approvisionnement et Services	---	---	0,1
Développement économique et Tourisme	---	0,1	---
Municipalités, Culture et Habitation	2,3	1,3	2,6
Ressources naturelles et Énergie	---	---	0,1
Société d'aménagement régional	6,7	6,1	6,8
Transports	<u>42,8</u>	<u>95,3</u>	<u>47,3</u>
Total des recouvrements en capital	<u>52,4</u>	<u>104,1</u>	<u>58,5</u>
 <u>Dépenses en capital par ministère</u>			
Agriculture et Aménagement rural	0,1	0,1	0,4
Approvisionnement et Services	64,0	71,8	91,1
Commission de l'enseignement supérieur des provinces			
Maritimes	1,0	1,0	2,2
Développement économique et Tourisme	0,6	0,6	0,2
Éducation	2,0	2,0	1,9
Environnement	18,9	16,1	18,1
Municipalités, Culture et Habitation	4,5	3,9	3,9
Santé et Services communautaires	10,7	12,7	5,0
Société d'aménagement régional	12,8	11,9	15,5
Transports	<u>217,5</u>	<u>279,9</u>	<u>229,9</u>
Total des dépenses en capital	<u>332,1</u>	<u>400,0</u>	<u>368,2</u>
Dépenses nettes en capital	<u>(279,7) \$</u>	<u>(295,9) \$</u>	<u>(309,7) \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

c) Compte à but spécial

Les recettes sont affectées à des fins spéciales à la demande du donateur ou conformément à une disposition législative.

Les dépenses sont engagées à de telles fins à même les fonds disponibles.

		(millions)	
	1996	1996	1995
<u>Recettes à but spécial par ministère</u>	<u>Budget</u>	Montants <u>Réels</u>	Montants <u>Réels</u>
Agriculture et Aménagement rural	----	2,8	----
Approvisionnement et Services	10,0	5,0	3,0
Développement économique et Tourisme	----	0,1	----
Éducation	0,3	0,2	0,3
Enseignement supérieur et Travail	12,6	13,6	13,1
Environnement	14,3	14,9	14,9
Finances	0,1	0,1	1,0
Justice	0,1	0,1	0,1
Municipalités, Culture et Habitation	0,8	0,8	0,9
Santé et Services communautaires	0,7	1,0	2,8
Solliciteur général	2,1	1,9	2,1
Transports	<u>0,4</u>	<u>0,5</u>	<u>0,3</u>
Total des recettes à but spécial	<u>41,4</u>	<u>41,0</u>	<u>38,5</u>
 <u>Dépenses à but spécial par ministère</u>			
Agriculture et Aménagement rural	----	0,3	----
Approvisionnement et Services	10,1	4,7	3,4
Développement économique et Tourisme	----	0,1	----
Éducation	0,4	0,3	0,2
Enseignement supérieur et Travail	12,6	13,3	13,0
Environnement	14,2	15,9	15,6
Finances	----	0,1	----
Justice	0,1	0,1	----
Municipalités, Culture et Habitation	0,9	0,7	0,9
Santé et Services communautaires	1,4	1,2	3,8
Solliciteur général	2,4	2,7	2,4
Transports	<u>0,4</u>	<u>0,3</u>	<u>0,4</u>
Total des dépenses à but spécial	<u>42,5</u>	<u>39,7</u>	<u>39,7</u>
Excédent (déficit) au compte à but spécial	<u>(1,1)</u>	<u>1,3</u>	<u>(1,2)</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

d) Gains du fonds d'amortissement

Les gains du fonds d'amortissement représentent les revenus de placement du fonds d'amortissement général de la province.

<u>Recettes par ministère</u>	1996 <u>Budget</u>	(millions) 1996 Montants <u>réels</u>	1995 Montants <u>réels</u>
Gains du fonds d'amortissement	<u>167.7</u> \$	<u>186.1</u> \$	<u>157.5</u> \$

e) Organismes de services spéciaux

Les recettes peuvent être produites par les organismes de services spéciaux ou découler des crédits provenant d'autres comptes budgétaires.

Les dépenses engagées par les organismes pour la prestation de leurs programmes peuvent représenter des dépenses d'investissement ou de fonctionnement.

L'Organisme d'aménagement régional administre les projets entrepris dans le cadre de l'Entente relative au programme d'infrastructure Canada - Nouveau-Brunswick, et contribue à l'administration du programme Travail Plus et de plusieurs autres programmes de subventions du gouvernement.

L'Organisme de gestion des placements a été mis sur pied pour gérer le régime de retraite des employés et d'autres placements. Cet organisme est devenu la Société de gestion de placements le 11 mars 1996.

L'Organisme de gestion des véhicules est chargé d'entretenir le parc de véhicules et d'équipements lourds du gouvernement.

L'Organisme de justice intégrée du Nouveau-Brunswick a été mis sur pied pour aider à gérer la restructuration de l'administration de la justice.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

	(millions)		
	1996	1996	1995
<u>Recettes par organisme de services spéciaux</u>	<u>Budget</u>	Montants <u>Réels</u>	Montants <u>Réels</u>
Aménagement régional	46,3 \$	36,8 \$	31,6 \$
Gestion de placements	----	0,6	----
Justice intégrée du Nouveau-Brunswick	----	0,4	----
Gestion des véhicules	<u>----</u>	<u>43,2</u>	<u>----</u>
 Total des recettes des organismes de services spéciaux	 <u>46,3</u>	 <u>81,0</u>	 <u>31,6</u>
 <u>Dépenses par organisme de services spéciaux</u>			
Aménagement régional	46,3	34,9	33,0
Gestion de placements	----	0,6	----
Gestion des véhicules	<u>----</u>	<u>42,9</u>	<u>----</u>
 Total des dépenses des organismes de services spéciaux	 <u>46,3</u>	 <u>78,4</u>	 <u>33,0</u>
 Excédent (déficit) des organismes de services spéciaux	 <u>----</u> \$	 <u>2,6</u> \$	 <u>(1,4)</u> \$

f) Rapprochement relatif à l'état des recettes et dépenses

Le tableau qui suit rapproche les résultats réels globaux par compte budgétaire aux totaux figurant à l'état des recettes et dépenses de la province, qui est préparé de façon cumulative. En regroupant les divers comptes budgétaires, on a éliminé les opérations inter-comptes et on a rajouté les recettes approuvées comme réductions de l'utilisation des crédits. Le tableau suivant présente tous les montants rajustés de cette façon.

	(millions)			
	1996		1995	
	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Compte ordinaire	4 055,3 \$	3 897,2 \$	4 015,6 \$	3 925,6 \$
Compte de capital	104,1	400,0	58,5	368,2
Compte à but spécial	41,0	39,7	38,5	39,7
Gains du fonds d'amortissement	186,1	----	157,5	----
Organismes de services spéciaux	81,0	78,4	31,6	33,0
Recettes déduites des dépenses	16,2	16,2	7,3	7,3
Élimination des opérations inter-comptes	(64,7)	(64,7)	(15,1)	(15,1)
Ajustements à la consolidation	<u>7,7</u>	<u>8,8</u>	<u>6,1</u>	<u>9,9</u>
 Total tel que consigné aux états financiers	 <u>4 426,7</u> \$	 <u>4 375,6</u> \$	 <u>4 300,0</u> \$	 <u>4 368,6</u> \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 5 ÉQUILIBRE DES DÉPENSES ET DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE

En vertu de la Loi visant à équilibrer les dépenses et les recettes au compte ordinaire de la province, l'objectif du gouvernement du Nouveau-Brunswick est que le total des dépenses au compte ordinaire ne dépasse pas le total des recettes au compte ordinaire pour la période commençant le 1<sup>er</sup> avril 1993 et se terminant le 31 mars 1996.

La loi susmentionnée stipule également qu'il ne faut pas tenir compte de tout changement apporté dans les quinze derniers mois ou après la période allant du 1<sup>er</sup> avril 1993 au 31 mars 1996 relativement aux prévisions officielles du Gouvernement du Canada pour les paiements aux provinces en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé ou de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

La différence cumulative au 31 mars 1996 entre les recettes et les dépenses au compte ordinaire est la suivante :

	1994	(millions) 1995	1996
	Montants	Montants	Montants
	<u>Réels</u>	<u>Réels</u>	<u>Réels</u>
Différence cumulative - début de l'exercice	---- \$	(137,7) \$	(1,6) \$
Recettes au compte ordinaire	3 739,4	4 015,6	4 055,3
Ajouter : changement des montants à verser à la province par le Canada			
(article 6(1)) après le 31 décembre 1994	----	45,3	13,5
(article 6(2)) pour 1995-1996	----	----	58,2
Recettes après rectification	<u>3 739,4</u>	<u>4 060,9</u>	<u>4 127,0</u>
Dépenses au compte ordinaire	<u>(3 877,1)</u>	<u>(3 924,8)</u>	<u>(3 897,2)</u>
Excédent (déficit) ajusté pour l'année	<u>(137,7)</u>	<u>136,1</u>	<u>229,8</u>
Différence cumulative - fin de l'exercice	<u>(137,7) \$</u>	<u>(1,6) \$</u>	<u>228,2 \$</u>

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1995 indiquaient des dépenses au compte ordinaire de 3 924,8 millions \$. En raison des changements pour l'évaluation actuarielle du régime de pension de retraite des députés mentionnés à la note 2 des présents états financiers, les dépenses au compte ordinaire au 31 mars 1995 ont été ajustées à 3 925,6 millions \$. Dans le but d'équilibrer les recettes et les dépenses, les modifications de convention comptable ne sont pas appliquées rétroactivement. En conséquence, le tableau qui précède indique des dépenses au compte ordinaire de 3 924,8 millions \$ au 31 mars 1995.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 6 PRÊTS ET AVANCES

En plus d'établir des budgets selon le classement décrit à la note 4 des présents états financiers, la province budgétise les débours et les recouvrements relatifs aux prêts et aux avances. Les montants prévus et les montants réels pour l'exercice terminé le 31 mars 1996 et les montants réels pour l'exercice terminé le 31 mars 1995 sont les suivants :

	1996	(millions) 1996	1995
	<u>Budget</u>	Montants <u>réels</u>	Montants <u>réels</u>
<u>Débours</u>			
Algonquin Properties Limited	1,7 \$	0,7 \$	1,7 \$
Loi sur l'aménagement agricole et Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	5,0	2,9	2,7
Logement	2,6	2,5	2,5
Loi sur le développement économique	17,0	28,4	26,7
Loi sur le développement des pêches	8,0	3,1	2,9
Autres	<u>0,3</u>	<u>---</u>	<u>0,2</u>
Total des débours	<u>34,6</u>	<u>37,6</u>	<u>36,7</u>
<u>Recouvrements</u>			
Loi sur l'aménagement agricole et Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	0,1	1,1	0,3
Logement	2,5	2,4	2,8
Loi sur le développement économique	3,3	7,7	4,9
Loi sur le développement des pêches	6,3	11,3	10,1
Autres	<u>1,8</u>	<u>1,6</u>	<u>1,4</u>
Total des recouvrements	<u>14,0</u>	<u>24,1</u>	<u>19,5</u>
Prêts et avances nets	<u>20,6 \$</u>	<u>13,5 \$</u>	<u>17,2 \$</u>

NOTE 7 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les sommes gagnées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 1996 le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 16,8 millions \$ (15,5 millions \$ en 1995). Ce total est inscrit à titre de réduction de la dette nette.

Le tableau suivant résume les modifications des excédents accumulés des comptes à but special.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

	1995 Excédent <u>Accumulé</u>	(millions) 1996		Excédent <u>Accumulé</u>
		<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	
Agriculture et Aménagement rural				
Jardin horticole Kingsbrae	----	1,3 \$	0,3 \$	1,0 \$
Fonds en biotechnologie	----	1,5	----	1,5
Approvisionnement et Services				
Compte pour les archives	0,1	----	----	0,1
Fonds pour l'aménagement des terres	----	4,6	4,6	----
Projets de partenariat public/privé	----	0,3	----	0,3
Restauration de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	----	0,1	0,1	----
Développement économique et Tourisme				
Compte de Johann Wordel	0,1	----	----	0,1
Relance de la région de Miramichi	----	0,1	0,1	----
Éducation				
Compte de Fred Magee	0,2	0,1	0,2	0,1
CMEC-Programme d'Indicateurs de rendement scolaire	----	0,1	0,1	----
Enseignement supérieur et Travail				
Fonds de bourses d'étude du Collège communautaire	0,2	----	----	0,2
Compte de formation à contrat	----	12,7	12,7	----
Projets internationaux	0,1	0,9	0,6	0,4
Environnement				
Fonds en fiducie pour l'Environnement	2,3	14,9	15,9	1,3
Finances				
Fonds en fiducie d'assurance collective	3,0	----	----	3,0
Strait Crossing Finance	----	0,1	0,1	----
Justice				
Fonds des ordonnances de soutien familial	0,1	0,1	0,1	0,1
Municipalités, Culture et Habitation				
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	0,6	0,4	0,3	0,7
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	0,1	0,4	0,4	0,1
Santé et Services communautaires				
Compte d'aide à la recherche médicale	2,9	0,2	0,2	2,9
Compte d'assurance-responsabilité pour les hôpitaux	4,6	0,7	0,9	4,4
Cotisations de tiers	----	0,1	0,1	----
Solliciteur général				
Compte d'aide aux services de police municipaux	0,3	0,7	0,7	0,3
Compte pour les services aux victimes	0,8	0,9	1,7	----
Compte d'indemnisation aux victimes	0,1	0,3	0,3	0,1
Transport				
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	----	0,3	0,3	----
Entente sur le Code national de sécurité	----	<u>0,2</u>	----	<u>0,2</u>
	<u>15,5</u> \$	<u>41,0</u> \$	<u>39,7</u> \$	<u>16,8</u> \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 8 ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Une entreprise du gouvernement est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises gouvernementales, avec les dates de leurs fins d'exercice financier, qui figurent dans l'entité comptable provinciale décrite à la note 1 a) afférente aux états financiers.

Commission de loteries du Nouveau-Brunswick (Loteries)	1996-03-31
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT)	1995-12-31
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Financement Municipalités)	1995-12-31
Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	1996-03-31
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie)	1996-03-31

Les tableaux ci-après fournissent les données financières résumées des entreprises du gouvernement.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

	(millions)					
	<u>Loteries</u>	<u>Alcools</u>	<u>Financement Municipalités</u>	<u>Énergie</u>	<u>CSSIAT</u>	<u>Total</u>
<b><u>Actif</u></b>						
Encaisse et valeurs assimilables	--- \$	0,2 \$	0,7 \$	35,5 \$	375,1 \$	411,5 \$
Débiteurs	7,8	0,8	3,8	157,3	60,0	229,7
Payés d'avance	---	0,1	---	5,8	---	5,9
Stocks	---	9,8	---	109,4	---	119,2
Charges reportées	---	5,4	---	137,3	---	142,7
Immobilisations	---	10,0	---	3 926,5	9,1	3 945,6
Autres actifs	---	---	287,3	4,7	0,2	292,2
Total de l'actif	<u>7,8 \$</u>	<u>26,3 \$</u>	<u>291,8 \$</u>	<u>4 376,5 \$</u>	<u>444,4 \$</u>	<u>5 146,8 \$</u>
<b><u>Passif</u></b>						
Emprunts à court terme	--- \$	---	---	129,4 \$	---	129,4 \$
Créditeurs	---	6,5	3,9	195,1	22,8	228,3
Recettes reportées	---	---	---	---	0,4	0,4
Réserves	---	---	---	283,9	---	283,9
Dette à long terme	---	7,9	287,2	316,5	403,3	1 014,9
Emprunts financés par la province	---	---	---	2 985,7	---	2 985,7
Total du passif	<u>---</u>	<u>14,4</u>	<u>291,1</u>	<u>3 910,6</u>	<u>426,5</u>	<u>4 642,6</u>
<b><u>Avoir</u></b>						
Bénéfices non répartis	<u>7,8</u>	<u>11,9</u>	<u>0,7</u>	<u>465,9</u>	<u>17,9</u>	<u>504,2</u>
Total de l'avoir	<u>7,8</u>	<u>11,9</u>	<u>0,7</u>	<u>465,9</u>	<u>17,9</u>	<u>504,2</u>
Total du passif et de l'avoir	<u>7,8 \$</u>	<u>26,3 \$</u>	<u>291,8 \$</u>	<u>4 376,5 \$</u>	<u>444,4 \$</u>	<u>5 146,8 \$</u>
<b><u>Bénéfice net</u></b>						
Total des recettes	82,2 \$	231,4 \$	25,5 \$	1 067,3 \$	127,5 \$	1 533,9 \$
Total des dépenses	<u>0,8</u>	<u>149,0</u>	<u>25,5</u>	<u>1 059,1</u>	<u>85,6</u>	<u>1 320,0</u>
Bénéfice net	<u>81,4 \$</u>	<u>82,4 \$</u>	<u>---</u>	<u>8,2 \$</u>	<u>41,9 \$</u>	<u>213,9 \$</u>

Les entreprises du gouvernement utilisent des méthodes comptables adaptées au secteur d'activité dans lequel elles oeuvrent. Ces méthodes comptables peuvent ne pas être conformes aux procédés employés par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 1996

### Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

La commission des loteries du Nouveau-Brunswick est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et assure la commercialisation des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

### Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

### Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

### Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été créée en 1920, en vertu de la Loi sur l'énergie électrique, et elle agit comme agent de la Couronne du droit de la province. La Corporation doit fournir un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et ceux qu'exigera le développement futur de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie électrique.

### Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail a été constituée en vertu de la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail le 1<sup>er</sup> janvier 1995, joignant ainsi l'ancienne Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail et l'ancienne Commission des accidents du travail. Elle est maintenant responsable de l'administration de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que de la Loi sur les accidents du travail. La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire et à offrir des services aux lieux de travail, aux employeurs et aux travailleurs blessés du Nouveau-Brunswick.

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail est chargée d'assurer le paiement des indemnités aux travailleurs blessés, d'imposer des cotisations suffisantes pour couvrir les coûts actuels et futurs des réclamations et de percevoir ces cotisations des différentes classes d'employeurs, de promouvoir la santé et la sécurité au travail et de placer des fonds. Les cotisations perçues des employeurs ne peuvent être utilisées qu'aux fins de la Commission.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

**NOTE 9 AUTORISATION D'EMPRUNTER**

a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province est le suivant :

	(millions)			
	Solde au	Emprunts	Emprunts	Solde au
	<u>31 mars 95</u>	au cours de	effectués au	<u>31 mars 96</u>
		l'exercice	cours de	
		autorisés	l'exercice	
Loi sur les emprunts de 1991	5,5 \$	----	\$ ----	5,5 \$
Loi sur les emprunts de 1994	433,9	----	329,5	104,4
Loi sur les emprunts de 1995	<u>-----</u>	<u>315,0</u>	<u>-----</u>	<u>315,0</u>
	<u>439,4 \$</u>	<u>315,0 \$</u>	<u>329,5 \$</u>	<u>424,9 \$</u>

En vertu de l'article 2 de la Loi sur les emprunts de la province, le montant maximum d'endettement temporaire de la province est fixé à 1 400,0 millions \$. Au 31 mars 1996, les avances bancaires et les emprunts à court terme s'élevaient à 1 047,7 millions \$.

En vertu du paragraphe 3 (1) de la Loi sur les emprunts de la province, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'une dette ou l'exécution de toute obligation garantie par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

En vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 1995, la dette à long terme payable de la Corporation se chiffrait à 287,2 millions \$.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

**NOTE 10 DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE**

Le tableau d'échéance qui suit présente les détails du montant total de la dette consolidée de la province.

Année d'échéance	Écart des taux d'intérêt (%)	Montants en devises	(millions)		
			Dettes consolidées totales	Emprunts pour la Société d'énergie du Nouveau- Brunswick	Dettes consolidées pour fins provinciales
1996-1997	8,0	75,0 \$ US	102,2 \$	---	
	6,3	1 150,0 Y	14,7	---	
	7,2-10,3	298,4 \$ Can	<u>298,4</u>	<u>(100,0)</u>	
			<u>415,3</u>	<u>(100,0)</u>	315,3 \$
1997-1998	4,7	6 000,0 Y	76,5	---	
	7,2-10,8	651,2 \$ Can	<u>651,2</u>	<u>(100,0)</u>	
			<u>727,7</u>	<u>(100,0)</u>	627,7
1998-1999	5,5-7,6	62,0 \$ US	84,5	(62,7)	
	7,2-10,5	401,7 \$ Can	<u>401,7</u>	---	
			<u>486,2</u>	<u>(62,7)</u>	423,5
1999-2000	7,2-12,7	415,0 \$ Can	<u>415,0</u>	<u>(100,0)</u>	315,0
2000-2001	5,0	1 128,0 Y	14,4	---	
	7,4	130,0 FS	149,0	---	
	7,6-13,4	626,8 \$ Can	<u>626,8</u>	<u>(251,0)</u>	
			<u>790,2</u>	<u>(251,0)</u>	539,2
2001-2002 et après	6,5-9,8	1 593,5 \$ US	2 172,3	(899,7)	
	5,0	10 872,0 Y	138,6	---	
	5,3	100,0 FS	114,6	---	
	7,4-17,5	4 161,3 \$ Can	<u>4 161,3</u>	<u>(1 600,0)</u>	
			<u>6 586,8</u>	<u>(2 499,7)</u>	<u>4 087,1</u>
Dettes consolidées avant les placements du fonds d'amortissement			9 421,2	(3 113,4)	<u>6 307,8</u>
Moins : Placement du fonds d'amortissement			<u>2 209,6</u>	<u>(127,5)</u>	<u>2 082,1</u>
Dettes consolidées impayées			<u>7 211,6 \$</u>	<u>(2 985,9) \$</u>	<u>4 225,7 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les emprunts de la province, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le repaiement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 1996, la valeur cumulée du fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette provinciale était de 2 082,1 millions \$ (1 921,8 millions \$ en 1995). Les investissements de ce fonds comprennent des obligations et des débetures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur nette au livre de ces investissements au 31 mars 1996 était de 1 191,1 millions \$ (1 153,8 millions \$ en 1995).

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la modification de la comptabilité à la valeur de consolidation, la dette à long terme contractée directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 8 afférente aux présents états financiers précise les dettes à long terme des entreprises du gouvernement.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange sur les devises et les taux d'intérêts, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu des ententes d'échange.

Année d'échéance	(millions)		
	Montant payable dans la devise d'origine	Montant payable selon des ententes d'échange	Équivalent en \$ Can
1999	5 000,0 Y	46,0 \$ Can	46,0 \$
2001	15,6 \$ US	23,8 \$ Can	23,8
2003	3 000,0 Y	30,6 \$ Can	30,6
2004	5 000,0 Y	59,8 \$ Can	59,8
2005	5 000,0 Y	47,5 \$ US	64,8
2005	5 000,0 Y	71,2 \$ Can	71,2
2005	4 000,0 Y	55,1 \$ Can	55,1
2005	3 000,0 Y	41,1 \$ Can	41,1
			<u>392,4 \$</u>

Outre les ententes d'échange sur les devises et les taux d'intérêt énumérées ci-dessus, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conclu une entente d'échange sur le taux d'intérêt s'appliquant à une émission de 40,0 millions \$ Can exigible en 2005.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 11 RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description

Les employés de la province et de certaines entités provinciales ainsi que les députés ont droit à des prestations de retraite en vertu de différentes lois. Les régimes de retraite ci-dessous ont été établis en vertu de ces lois. Ces régimes prévoient des prestations de retraite calculées en fonction des années de service et du traitement moyen.

Régime de pension de retraite dans les services publics (services publics)

Régime de pension de retraite des enseignants (enseignants)

Régime de pension de retraite des juges (juges)

Régime de pension de retraite des députés (députés)

Régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (hôpitaux - SCFP)

Régime de pension du personnel cadre des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles - cadres)

Régime de pension des manoeuvres et hommes de métier et de service des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles - manoeuvres)

Régime de pension des secrétaires et employés de bureau des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles - secrétaires)

Régime de retraite de l'Ombudsman (Ombudsman)

Régime de pension de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (hôpitaux - certains)

Des caisses de retraite distinctes du Fonds consolidé sont établis pour chacun de ces régimes de retraite, sauf pour le Régime de pension de retraite des députés et le Régime de retraite de l'Ombudsman.

b) Cotisations

Les employés sont tenus de verser un pourcentage de leur traitement à la caisse de retraite applicable. Les cotisations des députés sont portées au compte de pension de retraite des députés dans le Fonds consolidé de la province. L'employeur ou la province doit verser les cotisations indiquées au tableau suivant.

Régime

Cotisations de l'employeur

Services publics

L'employeur verse un montant fixé par un actuaire, montant qui, combiné aux cotisations des employés, permet de couvrir les coûts des services courants.

Enseignants

L'employeur verse 7,3% du traitement de l'employé jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) en vertu du Régime de pension du Canada, plus 9% de la portion du traitement de l'employé dépassant le MGAP.

Juges

La cotisation de l'employeur est au moins équivalente à celle de l'employé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

<u>Régime</u>	<u>Cotisations de l'employeur</u>
Députés	La province verse un montant égal à l'excédent des versements de prestations de retraite sur les cotisations des participants plus les intérêts.
Hôpitaux - SCFP	L'employeur verse un montant fixé par un actuaire, montant qui, combiné aux cotisations des employés, permet de couvrir les coûts des services courants.
Écoles - cadres	L'employeur verse un montant fixé par le comité des pensions, fondé sur les conseils d'un actuaire.
Écoles - manoeuvres	L'employeur verse un montant fixé par un actuaire, montant qui, combiné aux cotisations des employés, permet de couvrir les coûts des services courants.
Écoles - secrétaires	L'employeur verse un montant fixé par un actuaire, montant qui, combiné aux cotisations des employés, permet de couvrir les coûts des services courants. Cependant, la cotisation de l'employeur ne devra pas excéder 95% de la cotisation des employés.
Ombudsman	La province verse le montant nécessaire pour couvrir les prestations de retraite annuelles.
Hôpitaux - certains	L'employeur verse 5,185% du traitement de l'employé jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) en vertu du Régime de pensions du Canada, plus 6,61% de la portion du traitement de l'employé dépassant le MGAP.

c) Dette au titre des régimes de retraite

Sauf dans le cas du régime Hôpitaux - certains qui consiste en un régime à prestations déterminées avec une cotisation fixe de l'employeur, la province est responsable des prestations de retraite accumulées non provisionnées par les caisses de retraite. La dette estimative non provisionnée au titre de ces régimes est de 1 386,4 millions \$ (1 490,7 millions \$ en 1995). Cette estimation repose sur des évaluations actuarielles utilisant la méthode de répartition des prestations calculées aux dates indiquées ci-dessous. Cette méthode de calcul offre une estimation de la valeur actuelle des prestations de retraite liées à la période de service des employés jusqu'à la date d'évaluation. Les évaluations actuarielles sont basées sur certaines hypothèses concernant les événements futurs, tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. Le paragraphe i) de la présente note énumère certaines des hypothèses actuarielles utilisées. Le paragraphe j) donne certains des renseignements au sujet des participants aux régimes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

Le tableau suivant indique la date de l'évaluation actuarielle la plus récente de chaque régime de retraite parrainé par la province :

<u>Régime</u>	<u>Date</u>
Services publics	1993-04-01
Enseignants	1993-04-01
Juges	1992-03-31
Députés	1996-04-01
Hôpitaux - SCFP	1993-01-01
Écoles - cadres	1993-01-01
Écoles - manoeuvres	1993-01-01
Écoles - secrétaires	1993-01-01
Ombudsman	----
Hôpitaux - certains	----
Retraite anticipée	1996-03-31

Le détail de la dette au titre des régimes de retraite figure dans le tableau ci-dessous. L'estimation des prestations accumulées et la valeur de l'actif des régimes énumérés ci-dessous ont été mis à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite applicable. Ces données se fondent sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et sur le montant réel des cotisations. Les régimes des employés des hôpitaux et des conseils scolaires ont le 31 décembre comme fin d'exercice. Tous les autres régimes ont le 31 mars comme fin d'exercice.

Le provision actuarielle relative à la dette au titre des régimes de retraite est calculée en déduisant la valeur de l'actif des régimes de la valeur estimative des prestations accumulées. Aux fins de comptabilité, la dette au titre des régimes de retraite est calculée en ajoutant la valeur des ajustements non amortis à la provision actuarielle relative à la dette au titre des régimes de retraite. Le détail des ajustements non amortis est présenté aux paragraphes f), g) et h) de la présente note.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

Régime	(millions)					
	1996				1995	
	Estimation des prestations accumulées	Valeur de l'actif	Dette (excédent) actuarielle au titre des régimes de retraite	Ajustements non amortis	Dette (excédent) au titre des régimes de retraite	Dette (excédent) au titre des régimes de retraite
Services publics	2 096,2 \$	1 986,0 \$	110,2 \$	382,7 \$	492,9 \$	561,4 \$
Enseignants	2 242,1	1 919,5	322,6	506,3	828,9	886,0
Juges	24,0	10,5	13,5	0,2	13,7	13,9
Députés	27,7	---	27,7	---	27,7	27,2
Hôpitaux - SCFP	151,4	204,1	(52,7)	46,7	(6,0)	(3,9)
Écoles - cadres	9,9	14,7	(4,8)	2,6	(2,2)	(1,7)
Écoles - manoeuvres	78,4	105,1	(26,7)	21,5	(5,2)	(5,5)
Écoles - secrétaires	11,2	17,1	(5,9)	3,7	(2,2)	(1,7)
Ombudsman	---	---	---	---	---	---
Hôpitaux - certains	---	---	---	---	---	---
Retraite anticipée	<u>38,8</u>	<u>---</u>	<u>38,8</u>	<u>---</u>	<u>38,8</u>	<u>15,0</u>
	<u>4 679,7 \$</u>	<u>4 257,0 \$</u>	<u>422,7 \$</u>	<u>963,7 \$</u>	<u>1 386,4 \$</u>	<u>1 490,7 \$</u>

La dette au titre des retraites anticipées figurant dans le tableau ci-dessus est une estimation actuarielle de la valeur des paiements annuels supplémentaires que la province doit verser à certains anciens employés afin de réduire les effets de la réduction actuarielle des prestations de pensions de retraite anticipée.

d) Provisionnement

Conformément à la Loi sur la pension de retraite dans les services publics, le Fonds consolidé ainsi que certains organismes du gouvernement doivent verser à la caisse de retraite des services publics et ce, au cours de chaque exercice jusqu'à ce que les prestations prévues par la loi soient entièrement provisionnées, un montant supplémentaire en plus de la cotisation de l'employeur servant à couvrir les coûts des services courants. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, un montant supplémentaire de 35,3 millions \$ a été payé et se réparti comme suit :

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail	0,2 \$
Fonds consolidé	27,8
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	0,4
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	6,9

Au cours des exercices ultérieurs, le montant à payer correspondra à la somme versée l'exercice précédent, augmentée (ou diminuée) du total de 2% plus la variation relative moyenne de l'indice des prix à la consommation.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

Au 31 mars 1996, le régime de retraite des services publics comprenait un montant total de 2 096,2 millions \$ en prestations à payer et un actif de 1 986,0 millions \$. Cela signifie que 94,7 % du régime était financé à partir de calculs actuariels, eux-mêmes reposant sur les hypothèses actuarielles présentées dans la présente note.

Conformément à la Loi sur la pension de retraite des enseignants, la province doit verser à la caisse de retraite des enseignants et ce, au cours de chaque exercice jusqu'à ce que les prestations prévues par la loi soient entièrement provisionnées, un montant supplémentaire en plus de la cotisation de l'employeur servant à couvrir les coûts des services courants. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, un montant supplémentaire de 51,3 millions \$ a été payé. Au cours des exercices ultérieurs, le montant à payer correspondra à la somme versée l'exercice précédent, augmentée (ou diminuée) du total de 2% plus la variation relative moyenne de l'indice des prix à la consommation.

Au 31 mars 1996, le régime de retraite des enseignants comprenait un montant total de 2 242,1 millions \$ en prestations à payer et un actif de 1 919,5 millions \$. Cela signifie que 85,6 % du régime était financé à partir de calculs actuariels, eux-mêmes reposant sur les hypothèses actuarielles présentées dans la présente note.

e) Modification à la dette au titre des régimes de retraite

Les éléments de modification à la dette au titre des régimes de retraite sont indiqués dans le tableau suivant :

Régime	(millions)					Augmentation (diminution) de la dette des régimes de retraite
	Part de l'employeur aux prestations de retraite acquises	Intérêts de pension	Amortissement des ajustements	Total des charges de retraite	Cotisations d'employeur	
Services publics	14,7 \$	7,0 \$	(39,3) \$	(17,6) \$	(50,9) \$	(68,5) \$
Enseignants	28,0	27,1	(34,0)	21,1	(78,2)	(57,1)
Juges	0,6	1,1	---	1,7	(1,9)	(0,2)
Députés	0,6	1,6	---	2,2	(1,7)	0,5
Hôpitaux - SCFP	2,7	(1,9)	(2,9)	(2,1)	---	(2,1)
Écoles - cadres	0,3	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,4)	(0,5)
Écoles - manoeuvres	1,7	(1,0)	1,6	2,3	(2,0)	0,3
Écoles - secrétaires	0,2	(0,2)	---	---	(0,5)	(0,5)
Ombudsman	0,2	---	---	0,2	(0,2)	---
Hôpitaux - certains	7,3	---	---	7,3	(7,3)	---
Retraite anticipée	<u>25,9</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>25,9</u>	<u>(2,1)</u>	<u>23,8</u>
	<u>82,2 \$</u>	<u>33,5 \$</u>	<u>(74,8) \$</u>	<u>40,9 \$</u>	<u>(145,2) \$</u>	<u>(104,3) \$</u>

Les employés ont touché des prestations de pension d'une valeur globale de 174,1 millions \$ durant l'exercice financier. Les employés ont contribué 78,0 millions \$ aux fins de pension. La valeur des prestations de pension chargée aux organismes s'élevait à 13,9 millions \$. La part de l'employeur pour les prestations de pension gagnées s'est chiffrée à 82,2 millions \$.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

f) Gains et pertes actuariels

L'amortissement des pertes ou des gains actuariels est enregistré comme charges de retraite au cours de la durée moyenne estimative du reste de la carrière des cotisants actifs. Le tableau suivant résume les pertes ou les gains actuariels pour chaque régime :

<u>Régime</u>	Durée moyenne estimative du reste de la carrière des cotisants actifs <u>(années)</u>	(millions)			
		31 mars 1995	Amortissement		31 mars 1996
		Gains (pertes) actuariels <u>non amortis</u>	Nouveaux gains (pertes) actuariels	des pertes actuariels	Gains (pertes) actuariels <u>non amortis</u>
Services publics	16,0	198,6 \$	114,3 \$	(22,0) \$	290,9 \$
Enseignants	15,0	294,3	125,9	(32,2)	388,0
Juges	11,0	---	0,2	---	0,2
Hôpitaux - SCFP	16,0	28,3	21,2	(3,1)	46,4
Écoles - manoeuvres	17,0	8,2	9,5	(1,0)	16,7
Écoles - secrétaires	21,0	(0,6)	1,6	(0,1)	0,9
Écoles - cadres	21,0	---	1,4	(0,1)	1,3
		<u>528,8 \$</u>	<u>274,1 \$</u>	<u>( 58,5) \$</u>	<u>744,4 \$</u>

g) Changements aux hypothèses actuarielles

L'amortissement des changements aux hypothèses actuarielles est enregistré comme charges de retraite au cours de la durée moyenne estimative du reste de la carrière des cotisants actifs. Aucun changement aux hypothèses actuarielles n'a été effectué pour l'exercice terminé le 31 mars 1996. Le tableau suivant résume la valeur des changements apportés aux hypothèses actuarielles pour chaque régime :

<u>Régime</u>	Durée moyene estimative du reste de la carrière des cotisants actifs <u>(années)</u>	(millions)		
		31 mars 1995	Amortissement	31 mars 1996
		Valeur non amortie des changements aux hypothèses	des changements aux hypothèses	Valeur non amortie des changements aux hypothèses
Services publics	16,0	98,6 \$	(6,8) \$	91,8 \$
Enseignants	15,0	140,5	(10,2)	130,3
Hôpitaux - SCFP	16,0	20,7	(1,3)	19,4
Écoles - manoeuvres	17,0	12,1	(0,7)	11,4
Écoles - secrétaires	21,0	3,1	(0,1)	3,0
Écoles - cadres	21,0	1,4	(0,1)	1,3
		<u>276,4 \$</u>	<u>(19,2) \$</u>	<u>257,2 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

h) Modifications dans les provisions des régimes de retraite

Les modifications apportées aux divers régimes de retraite sont amorties aux charges de retraite pour la durée de la convention collective applicable. En l'absence d'une convention collective applicable, la valeur des modifications se trouve immédiatement comptabilisée dans les recettes ou les dépenses.

<u>Régime</u>	Période d'amortissement (années)	(millions)			
		31 mars 1995 Modifications au régime <u>non amorties</u>	Modifications au régime	Amortissement des modifications au régime	31 mars 1996 Modifications au régime <u>non amorties</u>
Services publics	1,0	---	\$ 10,5	\$(10,5)	---
Enseignants	2,4	---	(20,4)	8,4	(12,0)
Hôpitaux - SFCP	3,5	---	(20,6)	1,5	(19,1)
Écoles - manoeuvres	4,0	(9,9)	---	3,3	(6,6)
Écoles - secrétaires	3,0	<u>(0,4)</u>	<u>---</u>	<u>0,2</u>	<u>(0,2)</u>
		<u>(10,3)</u>	<u>\$ (30,5)</u>	<u>2,9</u>	<u>\$(37,9)</u>

i) Hypothèses actuarielles

Le calcul des engagements des employés de la province au titre d'un régime de retraite et des charges de retraite se fonde sur des hypothèses actuarielles à court et à long terme sauf pour le régime des juges, pour lequel on utilise que des hypothèses à long terme. La période à court terme s'étend des années 1997 à 2001 et la période à long terme couvre les années subséquentes.

Les tableaux ci-dessous présentent les hypothèses à long terme et à court terme utilisées dans les évaluations actuarielles.

Hypothèses à long terme

<u>Régime</u>	Taux de rendement sur l'actif	Augmentation annuelle de la rémunération	<u>Inflation</u>	Taux de relèvement de pension après la retraite
Services publics	8,16 %	4,75 % plus une augmentation de promotion entre 0,20 % et 1,00 %	4,0 %	3,7 %
Enseignants	8,16 %	4,75 % plus une augmentation de promotion entre 0,25 % et 1,50 %	4,0 %	3,6 %
Juges	8,16 %	5,25 %	4,5 %	4,0 %
Hôpitaux - SFCP	8,16 %	4,75 %	4,0 %	2,0 %
Écoles - cadres	8,16 %	4,75 %	4,0 %	2,0 %
Écoles - manoeuvres	8,16 %	4,75 %	4,0 %	2,0 %
Écoles - secrétaires	8,16 %	4,75 %	4,0 %	2,0 %
Députés	8,16 %	4,75 %	4,0 %	4,0 %

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 1996

Hypothèses à court terme

<u>Régime</u>	<u>Taux de rendement sur l'actif</u>	<u>Augmentation annuelle de la rémunération</u>	<u>Inflation</u>	<u>Taux de relèvement de pension après la retraite</u>
Services publics	6,08 % à 7,64 %	2,0 % à 4,0 %	2,0 % à 4,0 %	2,0 % à 3,5 %
Enseignants	6,08 % à 7,64 %	1,5 % à 4,0 %	2,0 % à 4,0 %	2,0 % à 3,5 %
Juges	8,16 %	5,25 %	4,5 %	4,0 %
Hôpitaux - SCFP	6,08 % à 7,64 %	1,5 % à 4,0 %	2,0 % à 3,5 %	2,0 %
Écoles - cadres	6,08 % à 7,64 %	1,5 % à 4,0 %	2,0 % à 3,5 %	2,0 %
Écoles - manoeuvres	6,08 % à 7,64 %	1,0 % à 4,0 %	2,0 % à 3,5 %	2,0 %
Écoles - secrétaires	6,08 % à 7,64 %	0,5 % à 4,0 %	2,0 % à 3,5 %	2,0 %
Députés	6,08 % à 7,64 %	0,0 % à 4,0 %	2,0 % à 3,5 %	2,0 % à 3,5 %

j) Données sur les participants

Le tableau ci-dessous présente des données au sujet des participants de chaque régime utilisées dans les évaluations actuarielles les plus récentes.

<u>Régime</u>	<u>Nombre de cotisants actifs</u>	<u>Nombre de pensionnés</u>	<u>Rémunération moyenne annuelle des cotisants</u>	<u>Pension moyenne annuelle</u>
Services publics	16 901	6 182	36 822 \$	10 840 \$
Enseignants	9 017	3 578	41 713	17 706
Juges	30	25	94 916	35 625
Hôpitaux - SCFP	3 878	983	21 952	3 086
Écoles - cadres	191	25	36 733	7 153
Écoles - secrétaires	567	50	18 792	2 646
Écoles - manoeuvres	2 055	535	21 183	2 883
Députés	56	74	52 473	26 049

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 12 PASSIF ÉVENTUEL

a) Prêts garantis

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 1996, le passif éventuel relatif à ces garanties (y compris les intérêts accumulés pertinents) s'élevait à 78,4 millions \$ (107,7 millions \$ en 1995), dont 8,8 millions \$ ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans le bilan de la province (8,3 millions \$ en 1995).

	(millions)	
	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Loi sur l'aménagement agricole	0,4 \$	0,3 \$
Loi sur le développement économique	65,6	86,6
Loi sur le développement de l'emploi	3,1	3,0
Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole	0,1	0,1
Loi sur le développement des pêches	1,9	2,3
Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail	0,9	1,4
Loi sur les foyers de soins	<u>6,4</u>	<u>14,0</u>
	78,4	107,7
Moins : Provision pour pertes sur prêts garantis	<u>8,8</u>	<u>8,3</u>
	<u>69,6 \$</u>	<u>99,4 \$</u>

b) Responsabilité environnementale

La province du Nouveau-Brunswick a conclu un accord avec une société minière afin de limiter la responsabilité de la compagnie à 3,0 millions \$ pour des dommages à l'environnement survenus avant que celle-ci commence l'extraction à un certain emplacement. On a estimé à 3,0 millions \$ le coût des opérations de nettoyage du principal secteur. Pour l'heure, la province détient un cautionnement d'exécution de l'entreprise d'un montant de 1,3 millions \$.

N.B. Coal Limited (filiale en propriété exclusive de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick) assume présentement la responsabilité environnementale du traitement des eaux d'exhaure provenant d'une mine inactive. Les travaux de traitement ont coûté 0,8 millions \$ pendant la période qui a pris fin le 31 mars 1996 (0,7 millions \$ en 1995).

La province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à aider financièrement les municipalités pour ce qui est de la fermeture et la biorestauration de dépotoirs et de décharges à l'intérieur de la province. On prévoit que ce projet, qui est déjà en cours, s'échelonne sur plusieurs années. Pour la période se terminant le 31 mars 1996, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a injecté 1,2 million \$ dans la fermeture de dépotoirs. La part estimative des coûts restants relatifs à ce nettoyage qui seront assumés par le gouvernement provincial s'élève à 16,8 millions \$ (18,0 millions \$ en 1995).

La province est aussi chargée de la fermeture des dépotoirs situés dans les districts de services locaux, activité qui s'échelonne sur plusieurs années. Les coûts de fermeture ont totalisé 0,5 million \$ durant l'exercice se terminant le 31 mars 1996. Le coût de fermeture des dépotoirs restants est estimé à 2,8 millions \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

c) Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de dommages-intérêts présentée avec succès contre la Province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés est inscrit comme dépense durant l'année du règlement ou de remplacement.

d) Entreprises du gouvernement

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail est responsable des coûts des réclamations futures pour certaines maladies professionnelles latentes pouvant avoir été contractées durant l'année en cours ou auparavant, mais qui seront seulement diagnostiquées et signalées dans un certain nombre d'années en raison de la période de latence de ces maladies. Vu l'absence de preuves fiables et de données concernant de telles maladies, il est impossible d'avancer une estimation raisonnable des coûts, qui ne sont par conséquent pas inscrits.

NOTE 13 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises du gouvernement, s'élève à 236,7 millions \$. Les paiements minimums annuels pour chacune des cinq prochaines années se répartissent comme suit :

	(millions)
1996-1997	26,0 \$
1997-1998	24,5
1998-1999	22,4
1999-2000	20,9
2000-2001	18,4

b) Foyers de soins

Le ministère de la Santé et des Services communautaires prévoit dans son budget de fonctionnement annuel le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui comblent la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources. En moyenne, les recettes provenant d'autres sources couvrent environ 30 % des dépenses de fonctionnement.

Au 31 mars 1996, la dette à long terme de ces foyers de soins se chiffrait au total à environ 79,4 millions \$ (80,4 millions \$ en 1995). De cette somme, la province a émis à la Société canadienne d'hypothèques et de logement des garanties totalisant environ 6,4 millions \$ (14,0 millions \$ en 1995), montant qui est compris dans le passif éventuel.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

c) Projets d'immobilisations autorisés

Au 31 mars 1996, le montant nécessaire prévu pour achever des projets majeurs autorisés de construction d'écoles, d'hôpitaux, d'autres bâtiments, de routes et de ponts, et pour respecter les obligations relatives aux subventions d'équipement s'élève à 205,8 millions \$ (286,0 millions \$ en 1995). Ces projets comprennent ceux dont les coûts seront partagés avec le gouvernement du Canada. La majorité de ces projets devraient être terminés d'ici trois ans.

d) Autres engagements

Développement des ressources humaines du Nouveau-Brunswick

Par l'entremise du ministère du Développement des ressources humaines du Nouveau-Brunswick, la province a chargé la firme Andersen Consulting d'élaborer et de mettre en place des procédés administratifs faisant appel à la technologie de l'information, ce qui devrait donner lieu à des économies pour la province. La firme Andersen Consulting ne sera remboursée pour sa participation à ce projet que si des économies valables sont réalisées. Sa mise de fonds totale est estimée à 15,4 millions \$, montant auquel il faut ajouter les frais de financement.

Le premier volet de ce projet devrait prendre fin au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1997. On prévoit que les retombées nécessaires au remboursement d'Andersen Consulting se matérialiseront au cours des cinq années suivant la mise en place du projet. Des contrats distincts seront adjugés pour le fonctionnement et la maintenance du matériel technologique utilisé dans le cadre de ce projet.

La province se charge du coût du matériel et de certains logiciels nécessaires au projet.

École Evergreen Park

Le 22 juin 1995, la province a conclu une entente de mise en chantier avec 056157 N.B. Ltd., devenu Greenarm Schools Ltd., pour la conception, la construction et le financement de l'école Evergreen Park à Moncton.

Greenarm Schools Ltd. sera propriétaire de l'établissement et en assurera l'exploitation et l'entretien. La province a signé le 5 octobre 1995 un contrat de location pour une période de vingt-cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> août 1996. Le coût total du bail en capital et en intérêts se chiffrera à environ 21,3 millions \$. À la fin de la période de vingt-cinq ans, la province aura le choix d'acheter l'établissement au coût de 2,5 millions \$ ou de renouveler le bail pour une période supplémentaire de dix ans.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 14 RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CODE PRIMAIRE

La répartition des dépenses par code primaire est la suivante :

	(millions)	
	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Frais de personnel	492,9 \$	485,1 \$
Autres services	279,4	263,4
Fournitures et approvisionnements	117,7	107,7
Biens et matériel	279,8	261,6
Contributions et subventions à ou au nom des :		
Conseils scolaires	583,3	579,9
Hôpitaux	614,9	601,7
Municipalités et districts de services locaux	176,4	170,4
Particuliers	683,0	691,3
Foyers de soin	100,7	101,3
Autres	416,7	430,1
Service de la dette et autres frais	<u>630,8</u>	<u>676,1</u>
	<u>4 375,6 \$</u>	<u>4 368,6 \$</u>

Frais de personnel comprend les traitements et les avantages versés aux employés, ainsi que les indemnités versées aux députés. Les frais de personnel ne comprennent pas les traitements et les avantages des employés des hôpitaux, des conseils scolaires et des autres organismes, qui sont versés par ces derniers. Les fonds versés aux organisations en question sont inscrits sous Contributions et subventions.

Autres services comprend l'achat de divers services, y compris la location de locaux, les frais de poste, la publicité, les services professionnels, les services de la Gendarmerie Royale Canadienne et les frais de déplacement.

Fournitures et approvisionnements comprend l'achat de manuels scolaires, de fournitures de bureau, de mazout, de fournitures et pièces de véhicules et de matériel ainsi que de matériaux et fournitures de construction.

Biens et matériel comprend l'achat et la construction de bâtiments, de routes, de ponts, de pièces de matériel et de meubles de bureau.

Contributions et subventions comprend les versements aux corporations, organismes, commissions et conseils du gouvernement ainsi qu'à des entités commerciales et à des organismes sans but lucratif. Les contributions et subventions versées à des particuliers ou en leur nom comprennent les prestations d'aide au revenu et les paiements de services médicaux au nom de particuliers.

Service de la dette et autres frais comprend les coûts liés au service de la dette publique et aux mauvaises créances.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 15 FONDS EN FIDUCIE

La province administre, à part l'entité comptable provinciale, divers fonds en fiducie.

Les avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous, sont comme suit :

	(millions)	
	<u>1996</u>	<u>1995</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	0,5	0,5
Fonds d'amortissement de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	235,4	372,2
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u>236,2 \$</u>	<u>373,0 \$</u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Fonds en fiducie de la caisse de retraite des juges	10,5 \$	8,2 \$
Régime de pension du personnel cadre des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick	14,7	12,1
Régime de pension des manoeuvres et hommes de métier et de service des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick	105,1	88,9
Régime de pension des secrétaires et employés de bureau des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick	17,1	14,0
Régime de pension des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick inscrits au SCFP	204,1	172,8
Fonds de la caisse de retraite pour les services publics	1 986,0	1 720,9
Fonds en fiducie de la caisse de retraite des enseignants	<u>1 919,6</u>	<u>1 663,7</u>
	<u>4 257,1 \$</u>	<u>3 680,6 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds sert à accorder trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication dans des universités précises. Quant au Fonds en Fiducie de la santé mentale, il doit être utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Par ailleurs, les fonds du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province.

Le fonds d'amortissement de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick est détenu en fiducie en vertu de la Loi sur l'énergie électrique. La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick effectue les paiements relatifs au fonds d'amortissement tel qu'il est exigé dans les conditions dont est assortie toute émission d'obligations ou de débentures. Les sommes que représentent ces paiements sont conservées et placées. Ce fonds sert à rembourser les obligations ou les débentures à échéance.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 16 MODIFICATION DANS LES EMPRUNTS DE LA PROVINCE

La dette consolidée de la province, établie à des fins provinciales, a diminué de 141,3 millions \$ au cours de l'exercice (augmentation de 198,4 millions \$ en 1995), déduction faite de la valeur du fonds d'amortissement. Par ailleurs, les avances bancaires et les emprunts à court terme ont augmenté de 40,3 millions \$ (117,3 millions \$ en 1995). Au 31 mars 1996, le total des emprunts était inférieur de 101,0 millions \$ à celui du 31 mars 1995.

Le tableau ci-dessous montre pourquoi le total des emprunts a diminué de 101,0 millions \$ malgré l'excédent de 51,1 millions \$ enregistré pour l'exercice.

	(millions)	
	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Excédent (déficit)	51,1 \$	(68,6) \$
Diminution de la dette des régimes de retraite	(104,3)	(110,1)
Augmentation des investissements, prêts et avances	(63,2)	(81,0)
Diminution des autres actifs et passifs à court terme	<u>71,7</u>	<u>16,6</u>
Augmentation des emprunts avant les opérations de change	(44,7)	(243,1)
Opérations de change	<u>145,7</u>	<u>(72,6)</u>
Diminution (augmentation) des emprunts	<u>101,0</u> \$	<u>(315,7)</u> \$

Les changements des autres actifs et passifs à court terme, qui sont indiqués ci-dessous, ont eu un effet sur le fonds de roulement de la province. Dans le tableau ci-dessous, les montants entre parenthèses représentent une augmentation du fonds de roulement.

	(millions)	
	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Comptes débiteurs et intérêts à recevoir	(7,6) \$	34,6 \$
Impôts à recevoir	14,7	(4,7)
Stocks	(4,6)	(4,9)
Frais payés d'avance et reportés	13,0	(18,4)
Comptes créditeurs	24,1	(51,2)
Charges à payer	(12,8)	29,6
Recettes reportées	18,7	8,7
Dépôts détenus en fiducie	<u>0,8</u>	<u>1,9</u>
(Augmentation) diminution du fonds de roulement	46,3	(4,4)
Augmentation des provisions pour créances douteuses	28,2	19,5
(Augmentation) diminution des primes et escomptes sur l'émission de dette	<u>(2,8)</u>	<u>1,5</u>
Diminution des autres actifs et passifs à court terme	<u>71,7</u> \$	<u>16,6</u> \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

NOTE 17 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA FIN DE L'EXERCICE

Le 19 juin 1996, la province a signé une entente de mise en chantier avec la firme Wackenhut Corrections Canada Inc. et la Miramichi Youth Centre Management Inc., en tant que fiduciaire du nouveau fonds de fiducie du Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick. Cette entente porte sur la conception, la construction et le financement du Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick, à Miramichi.

Le fiduciaire du Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick sera propriétaire de l'établissement et il en assurera l'exploitation et l'entretien. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, la province louera l'établissement pour une durée de vingt-cinq ans. Le coût total du bail en capital et en intérêts se chiffrera à 46,4 millions \$. À la fin de la période de vingt-cinq ans, la province aura le choix d'acheter l'établissement au coût de 5,8 millions \$ ou de renouveler le bail pour une période supplémentaire de dix ans.

La firme Wackenhut Corrections Corporation est l'unique actionnaire du fiduciaire, Miramichi Youth Centre Management Inc.

NOTE 18 DONNÉES COMPARATIVES

Les chiffres des années antérieures ont été ajustés suite au changement de convention comptable présenté à la note 2. Afin de respecter la présentation des états financiers de 1996, certains autres chiffres des années antérieures ont aussi été ajustés.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)	
	1996	1995
<b>TABLEAU 1</b>		
<b>COMPTES DÉBITEURS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR</b>		
Comptes débiteurs		
Canada - Subventions conditionnelles		
Accords actuels d'aide financière en cas de catastrophe	3,9 \$	5,1 \$
Assurance-récolte	1,5	---
Entente Canada/Nouveau-Brunswick sur l'amélioration des routes	2,1	---
Entente sur le développement économique et régional	10,2	7,7
Nouveau-Brunswick au travail	1,3	2,4
Programme d'amélioration stratégique des routes	1,5	1,5
Programme d'infrastructure	3,0	7,4
Programme des langues officielles dans l'enseignement	4,1	7,1
Programme de transition pour le transport des marchandises de l'Atlantique	7,0	---
Réadaptation professionnelle des personnes handicapées	2,3	2,0
Régime d'assistance publique du Canada	9,5	9,2
Société canadienne d'hypothèques et de logement	30,1	30,5
Autres ententes	3,7	3,8
Canada - Subventions inconditionnelles		
Paiements de péréquation fiscale	9,2	21,2
Paiements de stabilisation fiscale	---	5,0
Comptes débiteurs des ministères		
Approvisionnement et Services	4,3	2,6
Développement des ressources humaines - NB	12,2	10,8
Développement économique et Tourisme	2,4	2,1
Education	19,8	23,6
Enseignement supérieur et Travail	5,3	7,2
Finances	7,1	4,4
Justice	8,6	6,4
Municipalités, Culture et Habitation	58,8	55,6
Ressources naturelles et Energie	11,3	8,8
Santé et Services communautaires	9,2	5,1
Transports	3,9	2,4
Autres ministères	7,9	6,2
Paiements pour prêts garantis	14,5	12,3
Avances de Fonds de roulement	7,3	4,2
Autres	2,0	2,4
Interêts à recevoir		
Loi sur l'aménagement agricole	0,2	0,1
Loi sur le développement des pêches	17,0	17,0
Loi sur le développement économique	2,7	2,1
Autres	0,5	0,6
	284,4	276,8
Moins : provision pour créances douteuses	44,8	38,8
	239,6 \$	238,0 \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)	
	1996	1995
<b>TABLEAU 2</b>		
<b>IMPÔTS À RECEVOIR</b>		
Taxe sur l'essence et les carburants	13,0 \$	13,6 \$
Impôts fonciers	283,6	290,5
Impôt sur les bénéfices des sociétés	---	14,4
Redevances forestières et droits de coupe	10,6	3,8
Taxe pour les services sociaux et l'éducation	80,0	79,5
Taxe sur le tabac	3,5	3,5
Autres	0,3	0,3
	391,0	405,6
Moins : provision pour créances douteuses	46,4	33,3
	344,6 \$	372,3 \$
<b>TABLEAU 3</b>		
<b>STOCKS</b>		
Biens retenus pour la revente	5,4 \$	3,4 \$
Fournitures vétérinaires	0,6	0,7
Manuels scolaires	2,2	2,1
Matériaux de construction et d'entretien	12,2	9,2
Papeterie et fournitures	1,3	1,1
Pièces de rechange	5,2	5,9
Autres fournitures	1,2	1,1
	28,1 \$	23,5 \$
<b>TABLEAU 4</b>		
<b>FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS</b>		
Aide au revenu	---	14,0 \$
Primes, escomptes et frais d'émission de débentures non amortis	44,5	41,7
Autres	8,9	7,9
	53,4 \$	63,6 \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)					
	1996			1995		
	Montant	Provision pour créances douteuses	Net	Montant	Provision pour créances douteuses	Net
<b>TABLEAU 5</b>						
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>						
Agriculture et Aménagement rural						
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	6,1 \$	5,1 \$	1,0 \$	6,6 \$	4,4 \$	2,2 \$
Loi sur l'aménagement agricole	9,5	1,6	7,9	7,2	1,3	5,9
Approvisionnement et Services						
Autres prêts	0,1	---	0,1	0,1	---	0,1
Bureau du Conseil exécutif						
La Fondation du quotidien francophone	4,0	---	4,0	4,0	---	4,0
Développement économique et Tourisme						
Gestion provinciale Ltée.	26,9	13,0	13,9	24,6	11,6	13,0
Loi sur le développement économique	68,4	9,6	58,8	50,2	5,6	44,6
Education						
Avances aux districts scolaires	---	---	---	0,5	---	0,5
Prêts aux étudiants	0,2	0,2	---	0,2	0,2	---
Environnement						
Réseaux d'aqueduc et d'égouts	0,5	---	0,5	0,5	---	0,5
Finances						
Municipalités - Ententes - Ministère de l'Expansion industrielle régionale	5,1	---	5,1	5,8	---	5,8
Municipalités, Culture et Habitation						
Loi sur l'habitation du Nouveau- Brunswick	22,5	3,3	19,2	22,3	3,4	18,9
Prêts aux municipalités	0,3	---	0,3	0,3	---	0,3
Autres prêts	0,2	0,2	---	0,3	0,3	---
Pêches et Aquaculture						
Loi sur le développement des pêches	79,2	40,4	38,8	87,4	37,9	49,5
Santé et Services communautaires						
Buanderie de l'Hôpital régional de Saint-Jean	2,1	---	2,1	2,5	---	2,5
Société d'aménagement régional						
Fonds pour la route Fundy	5,0	---	5,0	5,0	---	5,0
Transports						
Jugements inexécutés	9,4	9,4	---	9,4	9,4	---
Régie des transports du Nouveau- Brunswick	19,7	19,7	---	19,7	19,7	---
	<u>259,2 \$</u>	<u>102,5 \$</u>	<u>156,7 \$</u>	<u>246,6 \$</u>	<u>93,8 \$</u>	<u>152,8 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)	
	1996	1995
<b>TABLEAU 6</b>		
<b>PLACEMENTS</b>		
Placements dans des entreprises du gouvernement		
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail	17,9 \$	( 24,0) \$
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	7,8	5,8
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	0,7	0,6
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	465,9	457,7
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	11,9	13,6
	504,2	453,7
Autres placements à long terme	2,0	1,9
	506,2 \$	455,6 \$
<b>TABLEAU 7</b>		
<b>AVANCES BANCAIRES ET EMPRUNTS À COURT TERME</b>		
Bon du Trésor de 0 % payable sur demande	1,0 \$	1,2 \$
Bons du Trésor de 4,98 % à 6,20 % venant à échéance entre le 4 avril 1996 et le 1er octobre 1996	975,4	955,2
Découverts bancaires	71,3	43,3
	1 047,7	999,7
Moins :		
Caisse	31,5	29,1
Placements à court terme	383,6	378,3
	415,1	407,4
	632,6 \$	592,3 \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)	
	1996	1995
<b>TABLEAU 8</b>		
<b>COMPTES CRÉDITEURS</b>		
Comptes créditeurs pour biens et services		
Agriculture et Aménagement rural	2,6 \$	2,0 \$
Approvisionnement et Services	12,1	15,3
Bureau du contrôleur	5,3	2,6
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes	9,3	8,9
Commission de la santé mentale	5,4	3,5
Développement des ressources humaines - NB	5,9	5,2
Développement économique et Tourisme	11,7	13,7
Education	9,8	5,5
Enseignement supérieur et Travail	9,3	11,5
Environnement	4,4	5,3
Finances	10,0	13,5
Gouvernement général	7,5	0,3
Municipalités, Culture et Habitation	13,4	12,8
Ressources naturelles et Énergie	2,1	3,7
Santé et Services communautaires	61,5	41,2
Société d'aménagement régional	---	1,5
Solliciteur général	13,5	13,2
Transports	20,6	19,9
Autres ministères	3,7	2,8
Montants dûs au Canada		
Ministère de l'Expansion industrielle régionale	5,6	6,6
Régime d'assurance du revenu brut	0,6	1,2
Autres paiements de transfert	0,7	0,9
Autres ententes	0,2	0,2
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick - tiers	50,0	50,7
Autres	1,7	0,8
	<u>266,9 \$</u>	<u>242,8 \$</u>
 <b>TABLEAU 9</b>		
<b>CHARGES À PAYER</b>		
Intérêts courus		
Bons du Trésor en circulation	6,8 \$	7,5 \$
Dette consolidée	154,0	152,6
Autres	0,9	0,9
	<u>161,7</u>	<u>161,0</u>
Retenues de garantie sur les contrats	9,9	6,7
Santé et Services communautaires	22,7	37,7
Terrains expropriés	1,3	1,3
Traitements courus à payer	12,1	11,8
Autres	1,1	3,1
	<u>208,8 \$</u>	<u>221,6 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)	
	1996	1995
<b>TABLEAU 10</b>		
<b>PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS GARANTIS</b>		
Agriculture et Aménagement rural	0,1 \$	0,1 \$
Développement économique et Tourisme	5,6	6,5
Enseignement supérieur et Travail	3,1	1,7
	<u>8,8 \$</u>	<u>8,3 \$</u>
<b>TABLEAU 11</b>		
<b>RECETTES REPORTÉES</b>		
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	31,3 \$	31,2 \$
Impôts fonciers	183,2	179,3
Relance de la région de Miramichi - subvention	10,3	---
Restauration de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur - subvention	4,0	---
Autres	4,3	3,9
	<u>233,1 \$</u>	<u>214,4 \$</u>
<b>TABLEAU 12</b>		
<b>DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE</b>		
Administrateur des biens des pensionnaires des établissements psychiatriques	0,6 \$	0,6 \$
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	0,7	0,7
Compte de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	---	0,8
Cour du Banc de la Reine	2,2	2,0
Dépôts de garantie des locataires	7,7	7,3
Dépôts des entrepreneurs	1,0	0,9
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	2,0	0,8
Autres	0,9	1,2
	<u>15,1 \$</u>	<u>14,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)		
	1996 Budget	1996 Montants réels	1995 Montants réels
<b>TABLEAU 13</b>			
<b>TAXES À LA CONSOMMATION</b>			
Taxe pour les services sociaux et l'éducation	715,0 \$	732,2 \$	690,6 \$
Taxe sur le tabac	37,0	38,1	34,9
Taxe sur l'essence et les carburants	163,0	162,9	161,4
Autres	1,8	2,2	2,3
	<u>916,8 \$</u>	<u>935,4 \$</u>	<u>889,2 \$</u>
<b>TABLEAU 14</b>			
<b>IMPÔTS SUR LE REVENU</b>			
Impôt sur le revenu des corporations	111,0 \$	113,7 \$	159,6 \$
Impôt sur le revenu des particuliers	789,0	787,0	697,7
Minière	7,3	9,6	5,4
	<u>907,3 \$</u>	<u>910,3 \$</u>	<u>862,7 \$</u>
<b>TABLEAU 15</b>			
<b>AUTRES IMPÔTS</b>			
Taxe sur le capital des corporations financières	10,0 \$	8,7 \$	9,0 \$
Taxe sur les primes d'assurance	22,6	22,8	22,4
Autres	2,7	2,5	2,6
	<u>35,3 \$</u>	<u>34,0 \$</u>	<u>34,0 \$</u>
<b>TABLEAU 16</b>			
<b>LICENCES ET PERMIS</b>			
Commission des licences et permis d'alcool	5,8 \$	5,4 \$	4,8 \$
Permis de chasse	2,7	2,4	2,8
Permis de pêche à la ligne	1,3	1,1	1,2
Sociétés - droits de dépôt annuels	1,6	1,7	1,6
Sociétés - lettres patentes	1,0	1,0	1,1
Permis de véhicules à moteur	70,1	70,5	72,1
Autres	8,1	8,0	8,0
	<u>90,6 \$</u>	<u>90,1 \$</u>	<u>91,6 \$</u>
<b>TABLEAU 17</b>			
<b>REDEVANCES</b>			
Forêts	36,3 \$	36,8 \$	36,6 \$
Mines	11,1	13,9	11,9
	<u>47,4 \$</u>	<u>50,7 \$</u>	<u>48,5 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)		
	1996 Budget	1996 Montants réels	1995 Montants réels
<b>TABLEAU 18</b>			
<b>REVENUS DE PLACEMENTS</b>			
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail	7,4 \$	41,9 \$	39,8 \$
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	---	---	0,1
Recettes des loteries	73,3	81,4	63,3
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	82,1	82,4	81,4
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	38,5	8,2	25,7
Autres revenus de placements	17,0	22,7	22,1
	<u>218,3 \$</u>	<u>236,6 \$</u>	<u>232,4 \$</u>
<b>TABLEAU 19</b>			
<b>AUTRES RECETTES PROVINCIALES</b>			
Vente de biens et services	89,8 \$	99,7 \$	96,8 \$
Autres recettes	29,1	24,9	19,7
	<u>118,9 \$</u>	<u>124,6 \$</u>	<u>116,5 \$</u>
<b>TABLEAU 20</b>			
<b>SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA</b>			
Amélioration des routes	42,4 \$	94,9 \$	46,9 \$
Compagnie de travailleurs	8,4	8,5	5,7
Développement économique	29,3	26,5	33,2
Dommages causés par les tempêtes et les inondations	---	---	2,3
Entente concernant les langues officielles dans l'enseignement	17,7	16,1	19,0
Entente sur la mise en valeur de la main d'oeuvre	9,7	5,4	7,8
Loi sur les jeunes contrevenants	4,6	4,6	4,6
Nouveau-Brunswick au travail	5,5	5,0	5,9
Planification de l'emploi au Canada - intégration professionnelle	5,5	1,6	4,2
Programme d'infrastructure	24,2	17,0	16,5
Régime d'assistance publique du Canada	196,7	205,2	203,1
Société canadienne d'hypothèque et de logement	27,9	26,5	26,6
Réadaptation professionnelle des personnes handicapées	3,0	3,0	3,5
Autres	14,0	16,5	16,4
	<u>388,9 \$</u>	<u>430,8 \$</u>	<u>395,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)		
	1996 Budget	1996 Montants réels	1995 Montants réels
<b>TABLEAU 21</b>			
<b>ÉDUCATION</b>			
Approvisionnement et Services	19,3 \$	22,5 \$	36,0 \$
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	159,0	159,4	160,8
Éducation	612,9	614,5	614,2
Enseignement supérieur et Travail	149,1	144,8	142,1
Gouvernement général	55,5	28,4	25,4
	<u>995,8 \$</u>	<u>969,6 \$</u>	<u>978,5 \$</u>
<b>TABLEAU 22</b>			
<b>SANTÉ</b>			
Approvisionnement et Services	36,4 \$	41,2 \$	37,7 \$
Commission de la santé mentale	45,1	51,0	51,0
Gouvernement général	---	5,2	3,5
Santé et Services communautaires	1 210,3	1 211,6	1 198,4
	<u>1 291,8 \$</u>	<u>1 309,0 \$</u>	<u>1 290,6 \$</u>
<b>TABLEAU 23</b>			
<b>AIDE AU REVENU</b>			
Développement des ressources humaines - NB	285,9 \$	287,9 \$	294,7 \$
Gouvernement général	1,7	1,7	1,3
	<u>287,6 \$</u>	<u>289,6 \$</u>	<u>296,0 \$</u>
<b>TABLEAU 24</b>			
<b>JUSTICE</b>			
Approvisionnement et Services	0,1 \$	--- \$	--- \$
Justice	26,9	26,6	27,1
Solliciteur général	69,7	73,7	75,4
	<u>96,7 \$</u>	<u>100,3 \$</u>	<u>102,5 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS  
le 31 mars 1996

	(millions)		
	1996 Budget	1996 Montants réels	1995 Montants réels
<b>TABLEAU 25</b>			
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>			
Agriculture et Aménagement rural	23,5 \$	22,1 \$	23,0 \$
Approvisionnement et Services	0,7	9,1	7,8
Développement économique et Tourisme	26,5	45,2	34,8
Environnement	34,4	32,8	36,6
Gouvernement général	16,5	16,9	19,6
Pêches et Aquaculture	10,9	10,9	10,7
Ressources naturelles et Énergie	69,7	73,4	61,1
Société d'aménagement régional	91,6	83,1	98,6
Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux	46,3	34,9	33,1
	<u>320,1 \$</u>	<u>328,4 \$</u>	<u>325,3 \$</u>
<b>TABLEAU 26</b>			
<b>AFFAIRES MUNICIPALES</b>			
Approvisionnement et Services	0,1 \$	0,1 \$	0,5 \$
Gouvernement général	0,7	0,2	0,5
Municipalités, Culture et Habitation	213,1	208,9	207,0
	<u>213,9 \$</u>	<u>209,2 \$</u>	<u>208,0 \$</u>
<b>TABLEAU 27</b>			
<b>TRANSPORTS</b>			
Approvisionnement et Services	0,1 \$	0,5 \$	0,5 \$
Gouvernement général	0,3	---	0,1
Transports	341,1	407,0	360,1
	<u>341,5 \$</u>	<u>407,5 \$</u>	<u>360,7 \$</u>
<b>TABLEAU 28</b>			
<b>GOVERNEMENT CENTRAL</b>			
Affaires intergouvernementales	1,2 \$	1,0 \$	1,0 \$
Approvisionnement et Services	86,0	87,8	95,2
Assemblée législative	10,1	10,9	9,9
Bureau du contrôleur	4,9	4,6	4,6
Cabinet du premier ministre	1,1	1,0	1,1
Conseil exécutif	3,2	3,0	2,9
Finances	23,1	22,9	22,4
Finances - Organisme de services spéciaux	---	0,6	---
Gouvernement général	70,1	35,2	25,3
	<u>199,7 \$</u>	<u>167,0 \$</u>	<u>162,4 \$</u>